

2. Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)

SOMMAIRE

1. Le modèle d'affaires

2. Méthodologie

3. Enjeux, Risques, Actions & Analyse des variations

- a) Valoriser et renforcer notre modèle coopératif pour dynamiser le territoire
- b) Renforcer notre politique inclusive à l'égard des clientèles fragiles et des populations défavorisées pour lutter contre le surendettement et les exclusions sociales
- c) Mettre la conformité au cœur de notre responsabilité pour une parfaite connaissance clients par la formation, la prévention et la vigilance
- d) Soutenir la création d'entreprise et agir pour l'habitat
- e) Anticiper les conséquences du changement climatique pour accompagner nos clients dans leur transition énergétique et proposer des offres à valeur ajoutée sociétale et environnementale
- f) Promouvoir la diversité, l'équité et l'employabilité
- g) Maîtriser et réduire notre empreinte carbone à un premier horizon 2025 pour contribuer à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050

4. Indicateurs de performance

La DPEF permet de présenter une approche fondée sur une analyse des risques extra-financiers pertinents pour l'entreprise.

L'analyse des risques couvre les 5 thématiques suivantes évoquées aux articles L. 225-102-1et L.22-10-36 du Code de commerce : Social, Environnement, Sociétal, Lutte contre la corruption, Droits de l'homme.

La DPEF s'articule autour de la :

- Présentation du modèle d'affaires
- Description des principaux risques extra financiers
- Description des politiques et procédures de diligence raisonnable
- Résultats de ces politiques et les indicateurs clés de performance

1. Le modèle d'affaires

Le Crédit Agricole est une banque coopérative proche de ses clients et de la société

Fort de son identité coopérative et mutualiste et de son engagement de longue date, le Groupe s'est doté en 2019 d'une Raison d'Être qui l'engage résolument : **"Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société"**. Sa traduction se retrouve dans le nouveau Projet Groupe « Ambitions 2022 » qui repose sur trois piliers stratégiques :

- Un projet client pour une excellence relationnelle
- Un projet humain qui développe la responsabilité en proximité
- Un projet sociétal afin de poursuivre notre engagement mutualiste en faveur d'un développement pour tous et qui veut faire de la finance verte une des clés de notre croissance.

Le Crédit Agricole a adhéré respectivement à la Net Zero Banking Alliance et à la Net Zero Asset Managers Initiative du programme des Nations unies pour l'environnement (UNEPFI). En cohérence avec son Projet Sociétal, le Groupe confirme ainsi la contribution de sa stratégie climat aux objectifs de développement durable des Nations Unies et sa volonté d'être un acteur majeur de la transition climatique.

En adhérant à la Net Zero Banking Alliance, le Crédit Agricole s'engage à aligner les émissions de gaz à effet de serre induites par ses propres activités et celles liées à ses financements et investissements à la trajectoire de neutralité carbone en 2050.

Le Crédit Agricole Brie Picardie, (le « CABP ») banque régionale coopérative autonome de plein exercice du Groupe Crédit Agricole, relaye la Raison d'Être du Groupe en accompagnant ses clients dans la réussite de leurs projets tout en contribuant au développement socio-économique de ses territoires, la Somme, l'Oise et la Seine-et-Marne.

Il repose sur un modèle coopératif performant, le principe de vote démocratique où une personne = une voix.

Les clients sociétaires copropriétaires de leur banque, détenteurs de parts sociales, élisent les administrateurs des Caisses locales. Ces administrateurs élisent les Présidents des Caisses locales qui désignent les membres du conseil d'administration de la Caisse Régionale. Le président du CABP est élu par les administrateurs de la Caisse Régionale.

Face aux impacts de la crise COVID, le CABP témoigne chaque jour de son engagement auprès de ses clients et des territoires.

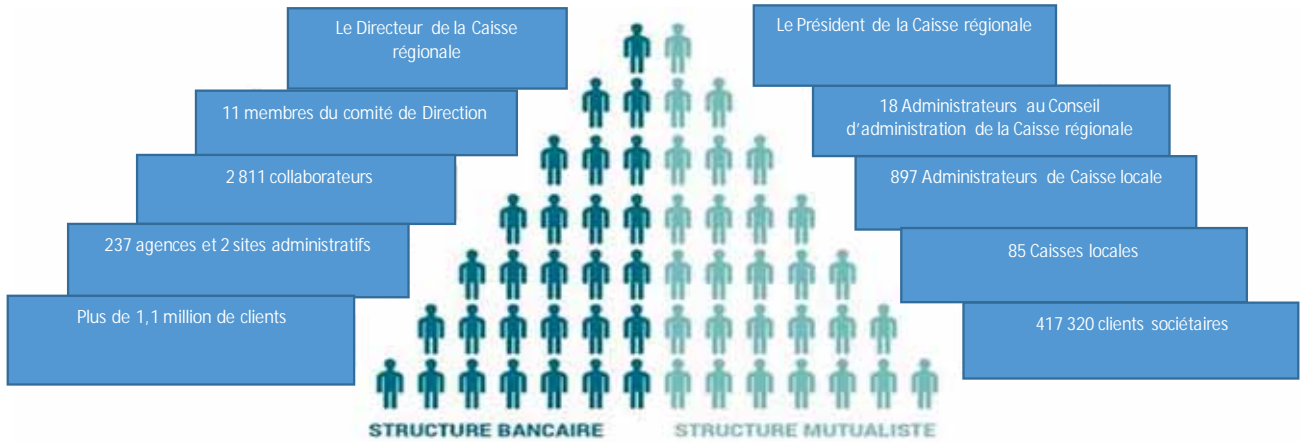
Tous les outils bancaires et sociétaux sont mis en œuvre pour accompagner les parties prenantes touchées par cette crise et le modèle d'affaires du CABP fait preuve de son extraordinaire résilience.

Notre territoire se compose de 3 départements : la Somme, l'Oise et la Seine-et-Marne qui comptent respectivement 570 000 Samariens, 827 000 Isariens et 1 422 000 Seine-et-Marnais, soit un total de 2 819 000 habitants.



- **Somme** : Amiens (133 755 habitants), Abbeville (23 231 habitants)
- **Oise** : Beauvais (56 020 habitants), Compiègne (40 258 habitants), Creil (35 747 habitants)
- **Seine-et-Marne** : Meaux (54 331 habitants), Chelles (54 196 habitants), Melun (40 228 habitants)

Notre modèle coopératif



2 811 salariés
 Age moyen, 40 ans
 207 embauches en CDI en 2021
 Des formations tout au long de la carrière, en partenariat avec des établissements renommés.



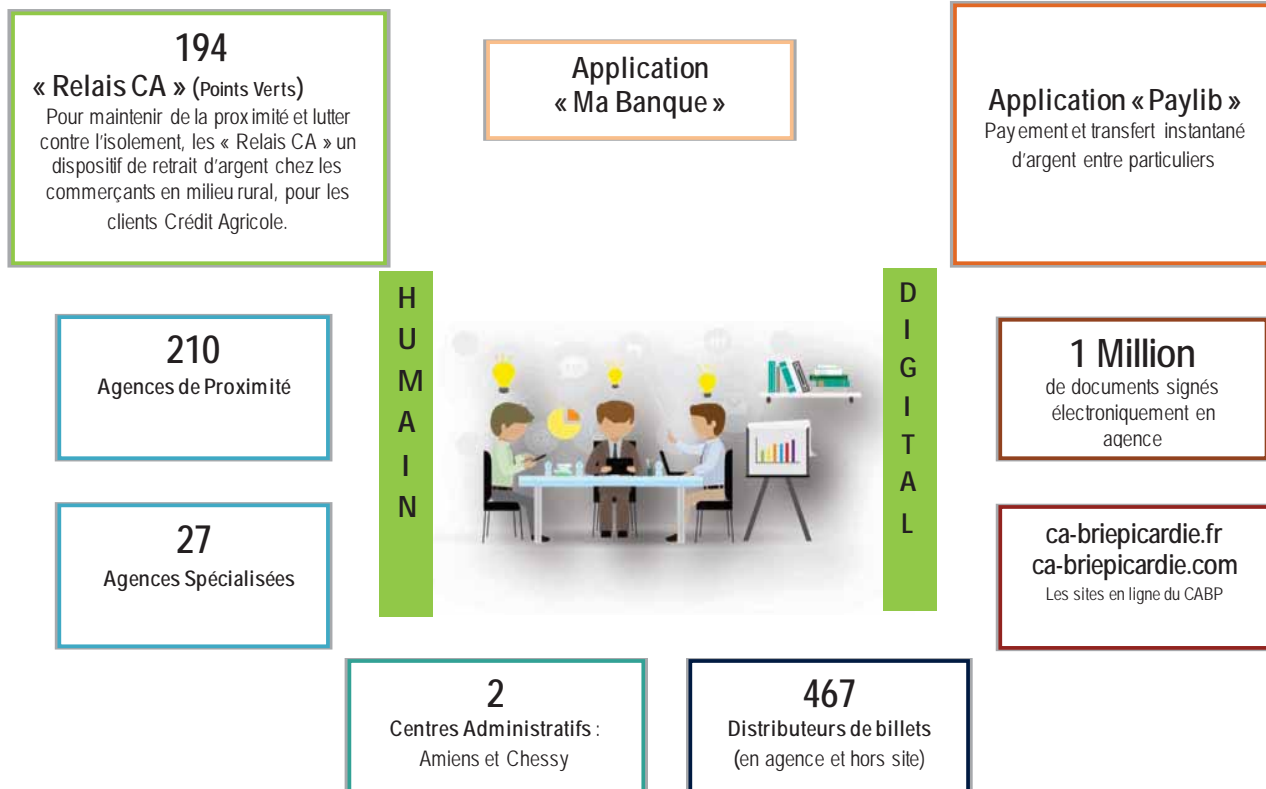
5,7 milliards d'euros de réalisation de crédit soit plus de 59 000 projets financés sur le territoire. 21 471 projets immobiliers soutenus.
 585 millions d'euros de prêt à l'agriculture
 347 financements réalisés pour les collectivités locales.
 Plus de 21000 associations clientes
 La note de recommandation client s'élève à 8.5
 15 198 cartes bancaires collectées pour recyclage.

Notation Extra Financière.

Depuis plusieurs années le CABP fait l'objet de notations extra-financières ESG de la part d'agences spécialisées, Gaia Research, VigeoEiris, Humpact. Entre 2019 et 2020, l'évolution de la note ESG émise par l'agence Gaia Research pour le CABP a progressé de plus de 26%.

Gaia Research, marque d'Ethi-Finance, est une agence d'analyse et de conseil extra-financiers qui accompagne ses clients dans la gestion des risques et opportunités liés au développement durable. Vigeo.Eiris, filiale de Moody's, est un fournisseur mondial de solutions environnementales, sociales et de gouvernance au service des communautés d'investisseurs et d'émetteurs. Humpact est une agence de notation extra-financière (ESG) qui fournit des données, des indicateurs, des scores et des mesures d'impact sur la contribution des principales sociétés cotées, à l'emploi en France.

Une banque qui n'oppose pas digital et humain



La présence du CABP sur le territoire, 210 Agences de proximité et 27 Agences spécialisées

3 Banques Privées, 1 Plateforme Allocation d'Actifs & Gestion conseiller,

1 Agence Assurances Agri-Pro.

4 Agences Courtiers, 1 agence Habitat à distance, 3 Agences Promotion Immobilière

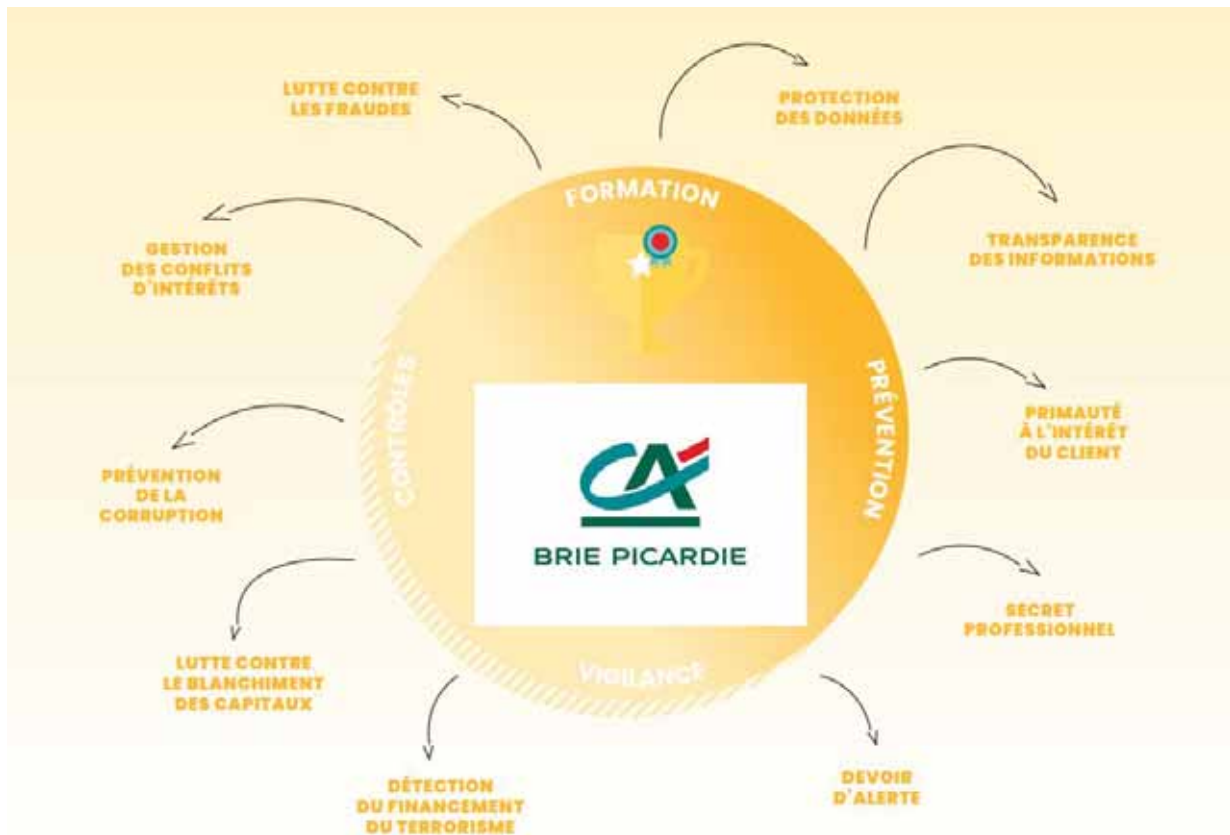
1 Agence Gestion des Relations à Distance - 2 Agences Crédit Agricole en Ligne

5 Centres d'Affaires Entreprises - 3 Agences Collectivités Publiques

2 Pôles Institutionnels et Associations.

1 Agence Événement de la Vie.

Une banque qui met la conformité au cœur de sa responsabilité



Garantir une totale conformité

Le CABP a un devoir de responsabilité sur l'ensemble de son périmètre d'activité. Nous montrons une extrême exigence sur la conformité aux lois, règlements et notes internes et luttons activement contre la fraude, la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Renforcer la cybersécurité

Le CABP accompagne la montée en puissance de la banque en ligne et des transactions sur internet en renforçant en permanence la cybersécurité. Securipass, une solution d'authentification par empreinte faciale ou digitale a ainsi été intégrée dans l'application Ma Banque. Nous avons également lancé des services d'alertes par SMS pour prévenir leurs clients dès qu'un paiement par carte bancaire semble frauduleux.

Une banque fière de ses valeurs mutualistes et qui en donne de multiples preuves



Passerelle Brie Picardie

Emanation du CABP, cette association est accessible à toute personne fragilisée par un accident de la vie (chômage, divorce, séparation, maladie, décès...) le dispositif a pour mission d'écouter, d'orienter, d'accompagner et de mettre en place des solutions sociales et économiques à destination de ses bénéficiaires (client ou non du Crédit Agricole) et ce gratuitement.

L'association « Passerelle Brie Picardie » est labellisée Point Conseil Budget dans l'Oise. Elle est également présente en Seine-et-Marne. En 2022, un point Passerelle sera ouvert dans la Somme.



Fonds de dotation CABP Mécénat & Solidarité

Le fonds de dotation CABP M&S a soutenu 3 projets associatifs en 2021 pour un montant de 95 900 euros ; La maison des Solidarités à Oisemont, L'épicerie sociale de la Maison Vincent à Mers-les-bains et le Jeu de l'Oie dans le parc du château de Chantilly. Afin de donner une plus grande cohérence et une meilleure visibilité à nos actions tout en respectant les programmes existants le CABP a souhaité se doter d'un nouvel outil avec une Fondation d'Entreprise.

Fondation d'Entreprise CABP

La Fondation CABP a été créée en Décembre 2020 pour succéder aux missions du fonds CABP M&S, tout en élargissant son champ d'intervention. Elle définit sa raison d'être « Agir pour ses territoires au service des générations futures » en soutenant :

- Les actions de solidarité et de cohésion sociale,
- L'innovation et la création,
- La valorisation du territoire et la création d'emploi,
- La santé et le bien vivre et de façon plus générale, tout projet ou œuvre à caractère d'intérêt général ou philanthropique.

La Fondation d'entreprise CABP est dotée d'un budget de 3 750 000 euros sur 5 ans. En juin 2021, la Fondation a lancé son 1^{er} appel à projet sur le thème « Favorisons l'insertion professionnelle des jeunes » et a reçu 38 projets associatifs. Le jury réuni le 5 octobre a récompensé 7 porteurs de projet par une dotation d'un montant global de 120 000 euros, 5 000 euros « coup de cœur des collaborateurs » ont complété cette dotation.

Pour cette première année d'activité, la Fondation d'entreprise CABP a soutenu au total 17 projets pour un montant de 399 000 euros.



Le Fonds Initiative locale

Le réseau de Caisses locales du CABP s'engage au quotidien dans l'animation de son environnement, en soutenant des projets culturels, économiques, sociaux ou sportifs portés par des associations du territoire. 4 commissions Initiative Locale se sont tenues en 2021 et ont doté 107 projets associatifs pour 432 000 euros.



« J'aime mon territoire », ce programme témoin de l'engagement des valeurs mutualistes du CABP s'articule aussi autour de

- Un Livret d'épargne Sociétaire,
- Un DAT (dépôt à terme) Sociétaire,
- Une Carte Sociétaire qui permet de devenir un « Sociétaire donateur » pour soutenir au travers du programme « J'aime mon territoire » des projets culturels, sportifs, défenseurs de la nature ou entrepreneurial proches de chacun.
- 159 projets « J'aime mon territoire » sont soutenus en 2021 pour un montant 236 750 euros (118 375 euros don des 16 693 clients sociétaires donateurs + 118 375 euros abondement du CABP)

Plus 1 160 000 euros* ont été accordés aux associations et au programme « J'aime mon territoire » pour soutenir près de 300 projets sur les territoires de la Somme, de l'Oise et de la Seine-et-Marne.

Programme « J'aime mon territoire » : 237 000 euros

Fonds Initiative Locale : 432 000 euros

Fonds CABP, Mécénat & Solidarité : 95 900 euros

Fondation CABP : 399 000 euros

NOS RESSOURCES



NOTRE ADN

Un groupe mutualiste et coopératif au service de tous



NOS TALENTS

2811 collaborateurs
897 administrateurs de Caisses locales (33% de femmes)
18 administrateurs de Caisses régionales (33% de femme)



NOTRE ANCRAGE TERRITORIAL

210 agences
27 agences spécialisées
194 « Relais CA » (Points Verts)
467 distributeurs automatiques de billets
2 sites administratifs (Amiens et Chessy)
85 Caisses locales
1 Village by CA
1 dispositif Point Passerelle

NOS PÔLES SPECIALISÉS

Gestion conseillée
Produits structurés
Décision Patrimoine
Pôle Bourse



NOTRE GOUVERNANCE

Elle s'appuie sur des administrateurs élus par nos clients sociétaires.



NOTRE CAPITAL

4,7 Mds€ de capitaux propres
276 M€ de capital social



NOS FILIALES

CA Assurances
CA Paiement
CA Immobilier
CA Technologies et Services
CACIB
Amundi
CA Leasing & Facturing

NOS ACTIVITÉS



NOTRE SOCLE

LES CAISSES LOCALES

DES ENGAGEMENTS FORTS

L'utilité
au service de tous

La solidité
et diversité de nos expertises

La protection
des intérêts et des avoirs de nos clients

La responsabilité
humaine au cœur de notre modèle

Le soutien
à l'économie et à la cohésion sociale

L'accompagnement
de la transition énergétique

Plus 1 160 000 € accordés aux associations et au programme « J'aime mon territoire » pour soutenir près de 300 projets.



ACCOMPAGNER
ET CONSEILLER
NOS CLIENTS DANS
LEURS MOMENTS DE VIE

ÉLABORER
DES SOLUTIONS
D'INVESTISSEMENTS

PROPOSER DES SERVICES
FINANCIERS
COMPLÉMENTAIRES,
MOYEN DE PAIEMENT, IMMOBILIERS,...

FOURNIR DES SOLUTIONS
DE FINANCEMENT,
D'ÉPARGNE ET D'ASSURANCE

NOS 3 PILIERS STRATÉGIQUES

L'excellence
relationnelle
·
La responsabilité
en proximité
·
L'engagement
sociétal

NOTRE CRÉATION DE VALEUR

CLIENTS

1 119 386 clients dont 417 320 sociétaires
16 756 nouveaux sociétaires (+4,2%)
972 100 clients particuliers
91 800 clients professionnels
24 200 clients agriculteurs - soutien de 76% des
Jeunes Agriculteurs du territoire
5 100 clients entreprises
Note de recommandation : 8,5 sur 10
Taux d'IRC (indice de recommandation client) : 54,1

COLLABORATEURS

2811 salariés (dont 2531 CDI)
Répartition : 1072 H / 1739 F
Âge moyen de l'effectif : 40 ans
207 nouveaux CDI
117 alternants
83 011 heures de formation totale des salariés en
présentiel
31 599 heures de formations e-learning
100 % Taux de formation contre la corruption
115,5 M€ de masse salariale

ASSURANCE

519 789 contrats d'assurance de biens et de personnes
169 024 contrats d'assurance vie et prévoyance

COLLECTE & CRÉDITS

Encours de collecte 34 Mds€
Encours livret LDDS : 1 524 M€
Réalizations de crédit : plus de 59 000 projets financés
pour 5,73 Mds€ dont 3,5Mds€ dédiés à l'habitat
Encours de crédit : 27,9 Mds€

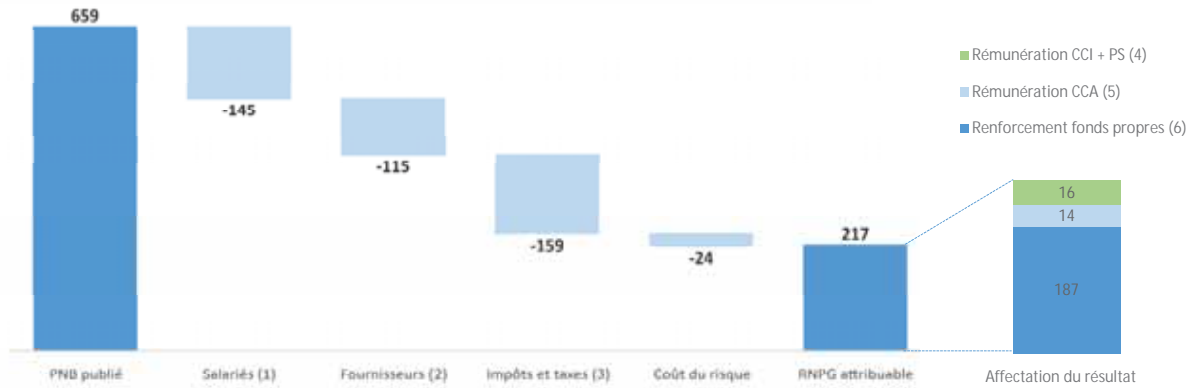
RÉPARTITION DES RÉALISATIONS DE CRÉDITS

Consommation : 26 361 (+25%)
Habitat 21 471 (+23%)
Agriculture : 6 677 (+1%)
Professionnels : 3649 (+23%)
Entreprises : 570 (+33%)
Collectivités publiques : 347 (+69%)

RÉSULTATS FINANCIERS

659 Millions € de PNB
1.9 Mds€ dédiés aux Agriculteurs, Professionnels,
Entreprises et Collectivités
Investissements CR à caractères social et
environnemental, 165,9 millions d'euros.

**PARTAGE DE LA VALEUR SUR LA BASE DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ (en M€)
UNE VALEUR UTILE ET REDISTRIBUÉE SUR LE TERRITOIRE**



Salariés (1)	Salaires bruts, intéressement, participation et montants affectés au titre de la retraite des collaborateurs
Fournisseurs (2)	Dépenses externes, de fonctionnement et d'investissement
Impôts et taxes (3)	Impôt sur les sociétés, charges patronales, autres impôts et taxes dont 6 M€ au niveau local
Rémunération CCI + PS (4)	Sur la base d'un dividende CCI de 1€ et d'un intérêt aux PS de 0,085€ (hors CCI autodétenus par le Group Crédit Agricole Brie Picardie et parts sociales capitalisées), sous réserves des approbations des Assemblées générales de la Caisse Régionale et des Caisses Locales
Rémunération CCA (5)	Renforce les fonds propres par l'intermédiaire des dividendes SACAM Mutualisation et CA S.A.
Renforcement fonds propres (6)	Y compris CCI autodétenus et parts sociales capitalisées

2. Méthodologie

Afin d'identifier les principaux risques extra-financiers au regard de ses activités, de son modèle d'affaires, de ses implantations géographiques et des attentes des parties prenantes, la méthodologie mise en place par le CABP s'est appuyée sur l'analyse des documents ci-dessous :

- Recommandations RSE du Groupe Crédit Agricole
- Baromètre RSE du Groupe CA juillet 2020*
- Matrice de matérialité de Crédit Agricole SA*
- Orientations du PMT (Plan à moyen terme) 2022 du Groupe Crédit Agricole
- Consultation du Guide BCE relatif aux risques climatiques.

- Consultation des services CABP à dire d'expert.

Les enjeux, les risques et les indicateurs ont été présentés à la direction du CABP et ont été validés fin 2021 par le dirigeant effectif du CABP, président du Comité RSE.

La collecte et le traitement des informations pour la rédaction de la DPEF 2021, prend en compte le périmètre d'activité couvert par la Caisse Régionale Brie Picardie et ses 85 Caisses locales. La période relatée couvre l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2021.

3. Enjeux, Risques, Actions & Analyse des variations

a) Valoriser et renforcer notre modèle coopératif pour dynamiser le territoire

Risques associés :

Risque important et durable de perte de notre raison d'être : fragilisation de notre modèle mutualiste et perte de soutien du tissu associatif.

Valoriser et renforcer notre modèle coopératif, nos engagements, nos preuves :

Une des réponses à la valorisation du modèle mutualiste passe par le concept de « Banque Engagée » qui décline entre autre une offre bancaire dédiée à ses « clients sociétaires ». Elle se compose d'un livret d'épargne sociétaire et d'une carte bancaire sociétaire.

De plus le CABP, « Banque Engagée », veut montrer à ses clients, sociétaires, élus, administrateurs, partenaires, collaborateurs et plus largement à tous les habitants du territoire son engagement à réinventer la nature de ses relations pour créer une nouvelle dynamique sociétale. Ainsi la carte sociétaire « J'aime mon territoire » offre des avantages tarifaires auprès de partenaires culturels, patrimoniaux et sportifs. Elle permet aussi un soutien aux associations locales, par le don d'un euro par mois sur un fonds sociétaire. Les sommes collectées sont abondées par le CABP et les clients sociétaires sont invités à choisir un projet en lien avec la nature, la culture, le sport ou l'entrepreneuriat. **Les montants collectés sont alors redistribués aux projets lauréats sur le territoire. 159 projets seront soutenus par une dotation de 236 750 euros.**

Faire vivre le mutualisme passe aussi par des rendez-vous réguliers de nombreux acteurs :

- Réunions trimestrielles des Présidents de Caisse locales,
- Sessions de formations pour les nouveaux Présidents et nouveaux Administrateurs, 7 sessions en 2021.

Tenant compte du contexte sanitaire, le choix a été fait d'organiser les Assemblées Générales des 85 Caisses locales à huis-clos. Cette disposition, autorisée par l'ordonnance « COVID 19 » n° 2020-1497 du 2 décembre 2020, limite strictement ce traditionnel moment d'échange à sa partie statutaire, tout en permettant aux sociétaires ainsi convoqués de faire entendre leur voix par le biais des pouvoirs.

En fin d'année, du 6 au 20 novembre, le CABP a relayé « Les semaines du sociétariat ». Soutenu par une campagne de communication nationale, le CABP a valorisé, expliqué et présenté son modèle coopératif. Les Caisses locales ont organisé des rendez-vous sociétaires qui ont associé les administrateurs, les collaborateurs, les sociétaires et les clients.

Dans le cadre du projet d'entreprise lancé cette année au sein du CABP une réflexion a été engagée sur le thème « Comment engager davantage nos clients sociétaires ? Quel sera le rôle des administrateurs de demain ? »

Pour poursuivre le développement et l'animation du mutualisme au sein de la Caisse régionale, un animateur a été nommé sur les départements de l'Oise et de la Somme.

Dynamiser notre territoire, nos engagements, nos preuves :

Pour agir sur son territoire le CABP a recours à des outils mutualistes ; Les commissions Initiatives locales, Le fonds de dotation CABP M&S et La Fondation d'entreprise CABP.

4 commissions Initiatives Locales se sont tenues pour l'examen de projets portés par des associations du territoire. Elles ont attribué, 432 000 euros de dotation à 107 associations.

Le fonds de dotation CABP M&S et la Fondation CABP ont pour objet de contribuer au développement de projets d'intérêt général et de favoriser un développement harmonieux des territoires ainsi que le bien-être des habitants, ont soutenu 20 associations pour un montant de 494 900 euros.

2020 / 2021 :

Evolution du nombre de clients sociétaires, variation : 4,18 %.
Femmes Administratrices, variation : + 5%

b) Renforcer notre politique inclusive à l'égard des clientèles fragiles et des populations défavorisées pour lutter contre le surendettement et les exclusions sociales

Risques associés :

Risques importants et urgents d'image, financier et réglementaire et perte de légitimité du modèle mutualiste par le non-respect de ses valeurs.

Notre politique vers les clientèles fragiles ; nos engagements, nos preuves :

Le CABP a fait l'objet en 2018 d'un audit par l'ACPR sur la politique d'accompagnement appliquée au traitement de la clientèle fragile. Les recommandations préconisées ont été intégrées et validées en septembre 2021.

A travers son objectif d'excellence relationnelle, le CABP est attentif à accompagner tous ses clients. Compte tenu du contexte socio-économique, un regard particulier est porté sur la clientèle en situation de fragilité financière.

Pour favoriser l'inclusion bancaire, le CABP s'appuie sur un dispositif de détection permettant d'identifier les personnes en situation de fragilité financière.

Basé sur des indicateurs spécifiques, qui proposent l'offre de produits et de services la plus adaptée à leur situation (OCF). Depuis la mise en application du décret 2020-887 en novembre 2020, il a été procédé à la révision des critères d'identification des clients en situation de fragilité financière avérée. La modification des critères d'appréciation a depuis et ce tout au long de l'année 2021, contribué à une meilleure détection des situations de fragilité parmi la clientèle.

Après avoir structuré son organisation en 2020, le CABP a poursuivi l'amélioration du dispositif mis en place de manière continue sur l'année 2021 autour de deux thématiques :

_ Renforcement de l'animation :

- Une attention particulière est portée à la sensibilisation des acteurs quotidiens de l'inclusion bancaire au sein du CABP, à savoir les conseillers en charge de la clientèle au sein du réseau commercial. L'ensemble des collaborateurs concerné participe à des modules de formation e-learning dédiés tournant autour de quatre axes : la clientèle fragile, la clientèle Droit aux Comptes, la prévention du surendettement et le parcours global inclusion bancaire.
- En supplément de la Newsletter commerciale diffusée trimestriellement depuis 2020, la référente Inclusion Bancaire nommée au sein du CABP est intervenue tout au long de l'année 2021 auprès des managers du réseau commercial afin de sensibiliser sur cette thématique et suivre la mise en œuvre de la politique dédiée.
- Au-delà des acteurs majeurs du quotidien, le CABP a souhaité diffuser auprès de l'ensemble de son personnel, via l'intranet, une vidéo d'animation et de partage des bonnes pratiques relatives à l'inclusion bancaire en novembre 2021.

_ Renforcement du suivi et de l'accompagnement de la clientèle fragile :

- Une attention particulière a été portée en 2021 sur l'équipement de la clientèle fragile en offre spécifique dédiée. Le taux d'équipement de cette clientèle au 31/12/2021 est de 31.1% (soit +1.1 point depuis le 31/12/2020). L'équipement de cette clientèle en offre OCF a augmenté de 16% entre décembre 2020 et décembre 2021, passant de 8 247 clients fragiles équipés à 9 739. Ces accompagnements et suivis réalisés en 2021 permettent ainsi à un plus grand nombre de bénéficier d'une offre spécifique dédiée et adaptée à leur situation.
- Entre mai et novembre 2021, des actions de renforcement ont eu lieu. L'extension du plafonnement de 25 euros a ainsi pu s'opérer sur tous les comptes du partenaire détecté.

L'association Passerelle Brie Picardie, portée par le CABP et ses Caisses locales poursuit ses missions dans l'accompagnement des personnes, clients ou non clients, fragilisées par un accident de la vie.

En parallèle au dispositif Passerelle, le CABP siège dans trois structures, REAGIR sur l'Oise, AERA sur la Somme et REBONDIR sur la Seine et Marne, dont les missions sont l'écoute et l'accompagnement des agriculteurs confrontés à des difficultés personnelles.

Renforcer notre politique inclusive à l'égard des clientèles fragiles, soutenir les jeunes de - 25 ans : nos engagements, nos preuves :

YOUZFUL, une plateforme digitale à destination des jeunes et des professionnels. Mobilisé depuis plusieurs années pour l'emploi de ses jeunes clients et prospects, le Crédit Agricole souhaite aller encore plus loin et propose depuis le 15 décembre 2020, une plateforme mobile dédiée à l'orientation et l'emploi des jeunes. La plateforme, Youzful, permet aux jeunes de s'informer, de rencontrer des professionnels et trouver un job près de chez eux.

« Favorisons l'insertion professionnelle des jeunes », tel était le thème de l'appel à projets lancé par la Fondation CABP du 1er juin au 15 juillet 2021. Une enveloppe globale de 120 000 euros, plus 5 000 euros le « coup de Cœur des Collaborateurs », a récompensé 7 porteurs de projet.

Lutter contre l'exclusion sociale pour le CABP passe aussi par les actions de sa Fondation d'Entreprise. Elle a soutenu pour plus de 55 000 euros, deux projets portés par les associations Oisemont Solidarité et ARILE à St Faron, œuvrant à la réussite et à l'insertion professionnelle de demandeurs d'emploi éloignés du marché du travail.

2020 / 2021 :

Nombre de bénéficiaires Passerelle : 312, variation : + 29 %
 Nombre de micro-crédits personnels accordés et réalisés : 90, variation : + 49%
 Le CABP gère 8 805 comptes « budget protégé », variation : + 20%.

c) Mettre la conformité au cœur de notre responsabilité pour une parfaite connaissance clients par la formation, la prévention et la vigilance

Risques associés :

Risques importants et durables : d'image, financier, réglementaire, commercial, juridique : connaissance client, protection des données personnelles, lutte contre la corruption, le blanchiment et la cybercriminalité.

La **connaissance client** est un élément central dans les relations avec nos partenaires, dans le dispositif de sécurité financière et dans le cadre du respect des obligations de conformité.

Le CABP a mis en place un processus de révision de la connaissance client en fonction du profil de risque du client et de la segmentation commerciale.

Pour accompagner le réseau dans la conformité des Entrées En Relation des Personnes Morales et des Entrepreneurs Individuels, le CABP a déployé le nouvel outil « ACDC » (Aide à la Constitution du Dossier Client).

Une parfaite connaissance client pour un conseil personnalisé passe aussi par des enquêtes de satisfaction auprès de la clientèle. L'indice de Recommandation Client (IRC agence), calculé à partir des résultats d'une enquête clients annuelle, mesure leur propension à recommander leur banque. L'Indice de Reconnaissance Client se positionne à 54,1 et la note de recommandation moyenne à 8,5.

L'Indice de Reconnaissance Client Stratégique progresse sur les deux marchés mesurés en 2021 confirmant la dynamique amorcée en 2020. Sur le marché des Particuliers le CABP enregistre un indice à +13 (+7 pts sur 1 an) et à +16 (+5pts sur 1an) sur le marché des Professionnels.

Accessible à tous les collaborateurs un espace dédié aux Risques et à la Conformité est présent dans l'intranet du CABP, celui-ci est alimenté régulièrement par les nouveautés réglementaires, rappelle des cas concrets et la réglementation à suivre, dernière actualisation décembre 2021.

L'information sur ces sujets passe également par des interventions en conseil d'administration de Caisses locales. Le responsable du service contrôle-conformité est intervenu pour présenter devant des administrateurs l'importance de la sécurité financière et de la lutte contre le blanchiment des fonds au CABP.

Une information régulière sur les risques sur internet et de phishing, est diffusée aux clients sur les portails internet d'accès aux comptes, de même un accès spécifique sur ces sujets est à la disposition des collaborateurs sur le site intranet et des messages de sensibilisation sont diffusés régulièrement.

Politique de Durabilité :

Le 1^{er} juillet 2021 le CABP a publié sur son site credit-agricole.fr rubrique relation-banque-client sa politique d'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en terme de durabilité dans le conseil en investissement et en assurance.

Pour lutter contre l'évasion fiscale, la Caisse régionale a mis en place d'un dispositif veillant à la correcte application de la réglementation fiscale française.

2020 / 2021

98% de formation aux formations réglementaires (MIF, blanchiment, cyber sécurité...)

98 % taux de conformité des Entrées en Relation

d) Soutenir la création d'entreprise et agir pour l'habitat

Risques associés :

Risque modéré à venir : commercial / perte de PNB et de baisse de vitalité du territoire

Soutenir la création d'entreprise, nos engagements, nos preuves :

Le marché des Professionnels a multiplié ses actions pour la création d'entreprises, par le soutien et la présence active dans les comités d'agrément des plateformes INITIATIVE (Initiative Somme France Active Picardie, Initiative Oise-Est, Initiative Oise-Sud, Initiative Oise-Ouest, Initiative Melun Val de Seine et Initiative Nord Seine-et-Marne), ainsi que des Antennes FRANCE ACTIVE (Initiative Somme France Active Picardie, France Active Seine-et-Marne & Essonne), et également auprès des Chambres de Commerce et d'Industrie (Oise, Seine-et-Marne, Somme)

Le renouvellement ou la tacite reconduction de nos engagements auprès des partenaires de la création et de la reprise d'entreprise tel que « RESEAU ENTREPRENDRE PICARDIE », « RESEAU ENTREPRENDRE SEINE ET MARNE », « CCI - Réseau Transmettre et Reprendre », « BGE PICARDIE », « FFB 77 », « Jesuisentrepreneur.fr » et à maintenir les cycles de rencontre entre créateurs d'entreprise et experts via « Les cafés de la création by CA » sur Amiens.

Le CABP a participé à la 18^{ème} édition du « Mois de la Création et Reprise d'entreprises de la Somme », organisée par l'association Initiative Somme France Picardie Active et ses partenaires.

Partenaire de l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique) depuis 2016, le CABP a accordé en 2021, une nouvelle ligne de crédit de 300 000 euros pour accompagner le soutien à la création de microentreprises sur le territoire.

Pour accompagner la filière Santé et combattre les déserts médicaux le CABP a signé le partenariat avec le Syndicat des Jeunes Médecins Hauts-de-France. Un prêt santé à 0% dédié à l'installation a par ailleurs été créé pour accompagner cette dynamique.

Le Village by CA Brie Picardie a lancé un cinquième appel à candidature afin de recruter de nouvelles start-up. Depuis le lancement du Village by CA Brie Picardie en juin 2019, 20 start-up bénéficient des conseils de cette structure. En 2020, elles ont levé plus de 12 millions d'euros et créé 55 emplois. Le Village s'ouvre à de jeunes entreprises en phase d'accélération, présentant une innovation technologique, d'usage, créative dans les thématiques Ville Durable, Economie du Tourisme ou Agroalimentaire, qui correspondent à notre territoire.

Plusieurs animations organisées au Village by CABP ont ponctué l'année,

- « Business Connect tourisme et patrimoine » l'innovation au service de la relance du tourisme (rencontres entre participants, offices de tourisme, les Régions IDF et Hauts de France et plus de 350 rencontres choisies entre start-up et acteurs du tourisme)

- « Matinée les agglos du territoire » 3 agglomérations invitées et 10 start-up participantes.

- « Participation à la caravane du centenaire » qui promeut les jeunes entrepreneurs.

Regain 340

Le CABP, aux côtés de deux banques régionales, a mis en place un outil financier d'investissement Regain 340. Ce dispositif permet de renforcer les fonds propres des PME et les accompagner dans leur besoin de financement et leur développement. Le Fonds Regain 340 a accompagné sur Brie Picardie 3 des 6 entreprises bénéficiaires.

Prêt Garanti par l'Etat

Pendant la crise sanitaire, le CABP poursuit son soutien au territoire et à ses clients par la diffusion du prêt garanti par l'Etat.

En 2021, c'est à nouveau 63 millions d'euros de Prêts Garantis par l'Etat qui ont été accordés par le CABP.

Le CABP participe aussi au financement de grands projets et s'engage sur le chantier du canal Nord Seine Europe à hauteur de 30 millions d'euros pour la réalisation du chaînon manquant de 107 km entre Compiègne, et Cambrai. Cette réalisation répond aux enjeux de développement du territoire et de lutte contre le réchauffement climatique, (report du transport de marchandises, notamment depuis l'A1 vers les voies navigables).

Agriculture

Le CABP a soutenu la création d'entreprises agricoles par le financement à l'installation de 113 jeunes agriculteurs et 120 millions d'euros ont été attribués au financement des projets de méthanisation (nouveaux projets, agrandissement et finalisation de projet)

Une convention avec les JA d'Ile de France a été signée pour définir des actions de soutien au renouvellement des générations d'agriculteurs franciliens, (promouvoir les métiers agricoles, former les JA à la prise de responsabilité, encourager les vocations vers les métiers agricoles)

Associations

Le CABP soutient un autre acteur de la vie locale, les associations. Près de 2000 nouvelles relations ont été enregistrées en 2021, ce qui porte le nombre d'associations clientes à plus de 21 000, soit 45% sur le territoire Brie Picardie.

Agir pour l'habitat, nos engagements, nos preuves :

Le logement social

Le marché des bailleurs sociaux est fortement orienté vers la rénovation énergétique et la réhabilitation des logements sociaux. Dans cette perspective, le CABP intervient en financement complémentaire des crédits octroyés dans le cadre du Plan de Relance de l'Etat. L'activité Prêt Social Location Accession (PSLA) rencontre un franc succès et permet de financer de nouveaux acquéreurs particuliers.

2021, marque la naissance des premiers projets BRS (Bail Réel Solidaire). Le CABP a instruit ses premiers dossiers de financement BRS. Il se positionne en tête de file pour répondre aux demandes de financement essentiellement localisées en Seine-et-Marne et à Amiens.

Le CABP a maintenu son rôle de principal financeur de l'habitat avec plus de 21 000 projets immobiliers réalisés, variation de + 23 %, pour 3,5 milliards d'euros injectés dans l'économie du territoire.

e) Anticiper les conséquences du changement climatique pour accompagner nos clients dans leur transition énergétique et proposer des offres à valeur ajoutée sociétale et environnementale

Risques associés

Risque important : de perte d'attractivité pouvant mettre en péril notre modèle d'affaires (risque crédit) ; se mettre en conformité avec les directives réglementaires : appréhender les risques physiques et de transition climatique

Anticiper les conséquences du changement climatique, nos engagements, nos preuves :

Les activités du CABP sont susceptibles d'avoir un impact sur le climat, directement (empreinte carbone directe) ou indirectement (empreinte carbone indirecte liée aux portefeuilles de financement et d'investissement). Les risques climatiques sont des risques majeurs. Appréhendés comme des facteurs de risques influençant les risques existants (contrepartie, marché, opérationnel...), ils recouvrent les risques physiques et de transition. Ces risques sont considérés comme matériels à court terme pour les risques physiques aigus, long terme en ce qui concerne les risques physiques chroniques, et à horizon potentiellement court/ moyen ou long terme pour le risque de transition.

Les attentes du superviseur à l'égard des banques sont de plus en plus présentes. Le Crédit Agricole a pris en compte le risque climat sur la base des attentes du Guide BCE publié en 2020. Un groupe de travail a été constitué autour de 5 Caisses régionales pour s'approprier les nouvelles exigences et contribuer à une réponse adaptée pour les Caisses régionales.

Au CABP, la direction des Risques et de la Conformité a récemment intégré le risque climat dans sa Politique Risques et a désigné un référent risque climat au sein de sa Direction des Risques. Un dispositif de suivi des risques climatiques a été présenté au comité Grands Risques. Il permettra une information régulière de la Gouvernance afin d'orienter les activités de financements et d'investissements.

Plusieurs objectifs complémentaires :

- Accompagner les clients dans les projets et les opportunités de transition
- Définir une politique d'investissement en compte propre avec des critères environnementaux.
- Intégrer le risque climatique dans la couverture de risques.

Risque de transition ;

Sur l'ensemble de l'exposition crédit (hors habitat), 18% concernent un secteur considéré sensible au risque de transition par l'ACPR (agro-alimentaire, industrie extractive...).

Le CABP souhaite informer ses collaborateurs aux enjeux RSE de demain pour mieux répondre aux besoins de ses clients.

- Des référents RSE sont identifiés au sein de chaque direction.
- Pour compléter l'offre commerciale PEPZ ECO ENERGIE, un programme de formation permettra aux conseillers en agence de maîtriser les simulations d'aides financières à la rénovation énergétique des habitats. Le dispositif validé fin 2021, sera déployé dans les agences du réseau commercial en avril 2022.
- Un cycle de sensibilisation aux impacts climat, « La fresque du Climat », a été déployé en 2021 auprès des chargés d'affaires des Centres d'Affaires Entreprise.
- Un partenariat avec IFCAM, Institut de Formation du Crédit Agricole Mutuel, a débouché sur la création du bagage de formation des conseillers Agri sur la transition au Bio des agriculteurs.

Proposer des offres à valeur ajoutée sociétale et environnementale, nos engagements, nos preuves :

Le CABP propose à ses clients une gamme de produits responsables d'Amundi.

Ces produits d'investissement se déclinent au travers 4 domaines d'engagement :

- Soutenir les entreprises Françaises
- Contribuer aux évolutions sociétales
- Participer aux défis climatiques et environnementaux
- Investir dans l'immobilier durable

Nos encours ont progressé de 5,5 % sur cette gamme de produits responsables.

Au sein de la banque privée, la structure de placement « Solutions d'Investissements » basée sur le site administratif de Chessy, a émis en 2021 avec CACIB, un total de 26,9 millions d'euros de produit « green », contre 1.4 millions en 2020.

Le CABP commercialise une offre de financements dédiés, « Green SOLUTIONS » pour permettre aux professionnels, agriculteurs et associations de financer des investissements « verts », offre « LED », offre « Mobilité Verte » et offre « Autoconsommation d'énergie solaire » (*hors association*).

L'offre de financement énergétique totalise 8.7 millions d'euros pour les prêts Eco PTZ (prêts à taux zéro), et 7.1 millions d'euros pour l'offre « Verte Travaux ».

De même le nombre de prêts pour les véhicules électriques ou peu émetteurs de CO² se chiffre à 631 dossiers pour plus de 11.8 millions d'euros.

Pour faciliter l'intégration de la production d'énergie au modèle agricole, le CABP a signé une convention de partenariat au côté de la FDSEA 60. Celle-ci s'engage à promouvoir l'offre préférentielle de financement de projets photovoltaïques, prêt « Farm Innov ».

Le CABP propose à ses clients agriculteurs une offre « Bio Agri », et répondre aux souhaits de conversion.

GAR, Green Asset Ratio :

Pour le reporting 2021, le CABP publie la part d'actifs éligibles, correspondant aux assiettes d'actifs sur la base desquelles sera menée l'analyse des actifs alignés (actifs durables) à partir de 2024.

Les activités éligibles sont définies et décrites par l'acte délégué « Climat ». Elles deviennent des activités alignées (et donc durables) si elles répondent aux critères suivants :

- Contribuent substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux
- Ne causent pas de préjudice important à l'un des autres objectifs environnementaux
- Respectent certaines garanties sociales minimales
- Sont conformes aux critères d'examen technique (fixant des seuils de performance environnementale)

Pour ce premier reporting, les actifs suivants sont considérés comme éligibles à la taxonomie :

- Crédits immobiliers, prêts à la rénovation et financement des véhicules à moteurs pour les ménages ;
- Financement des logements et autres financements spécialisés pour les collectivités locales ;
- Sûretés immobilières commerciales et résidentielles saisies et détenues en vue de la vente.

Par ailleurs le CABP a estimé les actifs éligibles envers des entreprises financières et non financières soumises à la NFRD sur la base des codes NACE retenus par la taxonomie et la zone géographique. Ces estimations ne se fondant pas sur des données publiées par les contreparties, elles ne sont pas considérées dans la part d'actifs éligibles. Le CABP publie néanmoins la part de ces actifs éligibles de façon volontaire.

Le montant d'actifs éligibles est rapporté aux actifs couverts qui correspond aux éléments ci-dessus, aux quels s'ajoutent :

- Les expositions sur les entreprises non soumises à la NFRD (entreprises financières et non financières en-dehors de l'UE, petites et moyennes entreprises de l'UE en-dessous des seuils d'assujettissement) ;
- Les dérivés, les prêts interbancaires à vue, la trésorerie et équivalent trésorerie et autres actifs ;
- Les autres expositions sur les contreparties financières et non financières soumises à la NFRD et la clientèle de détail non-éligibles à la taxonomie.

En complément, le CABP publie la part, dans le total d'actifs, des montants d'actifs exclus du calcul (au numérateur et au dénominateur) :

- Les expositions envers des administrations centrales, banques centrales, émetteurs supranationaux ;
- Le portefeuille de négociation.

1. Indicateurs intermédiaires sur la part, dans les actifs couverts, d'actifs éligibles et d'actifs non éligibles		Formule	Ratios réglementaires
Part des expositions sur des activités éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts		ACTIFS ÉLIGIBLES ÷ ACTIFS COUVERTS	53%
Part des expositions sur des activités non-éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts		ACTIFS NON-ÉLIGIBLES ÷ ACTIFS COUVERTS	19%

2. Ratios sur la part, dans le total d'actifs, des actifs exclus au numérateur des indicateurs intermédiaires		EXCLUSIONS DU NUMÉRATEUR	Ratios réglementaires
Part de produits dérivés (portefeuille bancaire) dans le total d'actifs		Dérivés / Total actifs	1%
Part des prêts interbancaires à vue dans le total d'actifs		Prêts interbancaires à vue / Total actifs	10%
Part de trésorerie et équivalent trésorerie dans le total d'actifs		Trésorerie & eq trésorerie / Total actifs	0%
Part d'expositions sur des entreprises qui ne sont pas tenues de publier des informations non financières dans le total d'actifs		(Entreprises financières et non financières hors UE & PME UE et non UE) / Total actifs	15%
Part d'autres actifs dans le total d'actifs		Autres actifs / Total actifs	3%

3. Ratios sur la part, dans le total d'actifs, des actifs exclus au numérateur et au dénominateur des indicateurs intermédiaires		EXCLUSIONS DU NUMÉRATEUR ET DU DÉNOMINATEUR	Ratios réglementaires
Part d'expositions envers des administrations centrales, banques centrales, émetteurs supranationaux dans le total d'actifs		Expositions administrations centrales [...] / Total actifs	2%
Part du portefeuille de négociation dans le total d'actifs		Trading book / Total actifs	0%

Part des actifs éligibles publiée de façon volontaire :

La part des actifs éligibles intégrant les estimations sur les contreparties financières et non financières de l'Union Européenne s'élève au 31/12/2021 à 66%.

Ratio volontaire tenant compte des expositions dont l'éligibilité a été déterminée à partir d'estimations. Il s'agit des expositions sur les contreparties financières et non financières de l'UE dont l'éligibilité est estimée à partir du code NACE de la contrepartie pour les non financières et considérées par défaut comme éligibles pour les contreparties financières. Pour pouvoir être considéré dans le reporting obligatoire, l'éligibilité doit être déterminée par rapport aux informations publiées par les contreparties ce qui n'est pas possible au 31/12/2021 puisqu'aucune entreprise n'a encore publié d'informations sur la taxonomie.

SAFE (ex P9XCA), la méthodologie

Pour calculer les émissions de GES associées à son portefeuille de financement et d'investissement (empreinte indirecte), le Groupe met en œuvre depuis 2011 une méthodologie de quantification développée à sa demande par la chaire Finance et Développement durable de Paris-Dauphine et de l'École polytechnique.

De façon à pouvoir communiquer plus facilement en interne et en externe, l'outil P9XCA a été rebaptisé SAFE (pour Single Accounting of Financed Emissions methodology) au cours de l'année 2021.

Cette méthodologie innovante que le Groupe utilise depuis 2012 est préconisée depuis 2014 pour les banques de financement et d'investissement par le guide sectoriel pour le secteur financier "Réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre" publié par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises et l'association Bilan Carbone.

SAFE est une méthodologie qui permet de constater l'empreinte carbone des émissions financées en évitant les comptages multiples.

Elle s'appuie en cela sur les préconisations du Guide sectoriel sur la quantification des émissions de GES pour le secteur financier publié par l'ADEME, l'ABC et l'ORSE. Réalisé en 2014 avec la participation d'une vingtaine d'institutions financières, d'ONG et d'experts, ce guide recommande aux banques de financement et d'investissement et aux banques universelles de recourir à une approche macroéconomique (méthodologies dites top-down), seule à même de garantir l'additivité des résultats et ainsi l'exactitude de l'ordre de grandeur calculé.

Ainsi, SAFE fait correspondre par construction la somme des empreintes carbone de l'ensemble des institutions financières mondiales à 100 % des émissions mondiales, contrairement à d'autres méthodologies sur le marché, à l'image de celle utilisée par l'étude d'Oxfam qui aboutit à une somme égale à plusieurs fois ce niveau (de l'ordre de quatre à cinq fois les émissions mondiales).

Une méthodologie permettant de cartographier les émissions financées par secteur et géographie :

SAFE permet de réaliser une cartographie sectorielle et géographique des émissions financées. Les émissions de gaz à effet de serre sont affectées aux acteurs économiques selon leur capacité (et leur intérêt économique) à les réduire selon une affectation qualifiée "par enjeu", par opposition à l'allocation usuelle "par scope".

Au-delà de l'aspect quantification, la réalisation d'une telle cartographie permet au Groupe d'identifier les secteurs prioritaires nécessitant le développement de politiques sectorielles RSE. Elle est également utilisée dans les méthodologies et calculs liés au risque climatique de transition.

f) Promouvoir la diversité, l'équité et l'employabilité

Risques associés :

Risque important et durable de perte d'attractivité de la marque employeur « CA Brie Picardie », manque de compétences et de qualification, fuite des talents.
Risque d'image et financier sur le non-respect de la réglementation

Diversité, Employabilité, Equité, nos preuves et engagements :

Le CABP est attentif à la diversification de ses recrutements. C'est pourquoi nous pouvons comptabiliser dans nos effectifs une diversité de profils qui se traduit au travers de différents indicateurs :

- 75 personnes recrutés ont moins de 26 ans, soit 36% des recrutements.
- 40 ans, âge moyen de l'effectif.
- 313 collaborateurs ont plus de 55 ans sur un effectif total de 2811.

Le CABP continue son engagement portant sur l'accompagnement des travailleurs en situation de handicap par de la sensibilisation et la formation des managers. 12 managers ont été formés au 30 septembre.

Le CABP a investi largement dans la diplomation et la certification de ses collaborateurs près de 2 300 jours de formation afin de maintenir un haut niveau d'employabilité et de permettre les transformations nécessaires à nos organisations.

Nombre d'heures de formation : 83 011, variation : + 20,34%
Nombre d'heures de formation en e-learning : 31 599, variation : + 3,55%

Le pourcentage de collaborateurs en CDI de moins de 26 ans a progressé de 11,21 %, traduit la volonté du CABP de favoriser l'emploi des jeunes. Le CABP propose également des parcours de formations et de développement de compétences, il a accueilli 173 alternants et 149 auxiliaires été, variation : +13,7%.

Le groupe Crédit Agricole s'est associé à une start-up Wizbii pour développer l'insertion des jeunes. Le CABP a contribué à cette politique d'intégration des jeunes par l'organisation de 3 événements partenaires pour des rencontres entre de jeunes candidats et entreprises.

Le CABP s'attache à mener une politique attentionnée vis-à-vis de l'égalité professionnelle H-F dans le cadre des temps forts de la politique salariale annuelle : campagne d'augmentation individuelle, contrôle annuel sur les promotions au fil de l'eau pour évaluer et rectifier les écarts.

Effectif % H/F : 38 / 62. Répartition nbre H/F cadre : 456 / 361

Le CABP a choisi de mettre en avant la répartition hommes (38%) femmes (62%) de ses effectifs comme un équilibre essentiel. C'est pourquoi dans un secteur d'emploi traditionnellement genré le CABP a choisi d'inscrire un indicateur de recrutement en faveur des hommes, 41% des CDI en 2021.

Signature de l'accord solidarité et don de jours de repos. Cet accord met en place le don de jours de repos entre collaborateurs via des fonds encadrés et libres.

g) Maîtriser et réduire notre empreinte carbone à un premier horizon 2025 pour contribuer à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050

Risques associés :

Risque important à venir : défaut de prise en compte des enjeux de transition énergétique dans le fonctionnement de l'entreprise :

Risque d'image pour l'entreprise par non-respect de ses valeurs mutualistes de responsabilité et de solidarité dans le domaine de l'environnement.

La Caisse Régionale a engagé un plan de réduction de ses consommations énergétiques (fioul, gaz, électricité, réseau chaleur) avec pour objectif de répondre aux contraintes réglementaires sur les réductions des consommations énergétiques que devront atteindre les bâtiments tertiaires en 2030, 2040 et 2050 et pour améliorer son bilan carbone

Les travaux ont été engagés :

- Amélioration de la performance énergétique de nos agences et des sites administratifs par un important programme d'investissement immobilier.

- Utilisation systématique des préconisations du rapport d'audit énergétique intégrées lors des rénovations d'agence. *Une première agence « passive » ouvre ses portes à Montereau. 34 panneaux solaires vont être installés en toiture. L'électricité produite sera autoconsommée directement par l'agence, l'éclairage est réalisé en led performant avec gradation et détection de présence. Le chauffage et la climatisation sont assurés par une pompe à chaleur à récupération d'énergie.*

- Calorifugeage de l'ensemble des réseaux sous-sols réalisés au siège d'Amiens.

- Plus de 80 dossiers de relamping LED ont été réalisés.

- Optimisation de son mix énergétique pour le site d'Amiens qui a été raccordé au réseau chaleur urbain (7 sources) et qui fait l'objet d'une étude pour la couverture de ses toits terrasses en panneaux photovoltaïque. L'énergie consommée issue du réseau chaleur représente 13 % de la consommation totale d'énergie.

Les actions énergétiques menées depuis plusieurs années permettent d'établir un bilan positif de la consommation : - 30% entre 2015 et 2021.







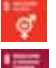
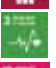





Le suivi de la flotte de véhicules est piloté par le service Immobilier avec une volonté de recourir à des véhicules moins émetteurs de CO₂, par un renouvellement régulier (véhicules en contrat locatif). La flotte est composée de 92 véhicules, dont 4 véhicules électriques et 4 véhicules hybrides.

Le CABP a prévu la réalisation de son bilan carbone en 2022, sur ses 3 scopes ainsi qu'une étude sur sa trajectoire carbone à adopter pour atteindre des objectifs de réduction de ses émissions à l'horizon 2025 et 2030.

2020 / 2021

Consommation énergétique, variation : - 7,3 %
Nombre de km professionnels, variation : + 5,8 %

4. Indicateurs de performance

LES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)	Piliers du PACTE social & Territorial	7 ENJEUX	RISQUES	Cotation des risques à dire d'expert (1:faible ou inexistant, 2: significatif, 3: fort)						INDICATEURS * indicateurs audités en assurance modérée par le cabinet MAZARS	2 019	2 020	2 021	Objectifs 2022
				Qualification de l'impact			Gravité à l'égard des PP	Probabilité d'occurrence	Résultat					
				Image	Activité	Sancion								
 	Mettre notre modèle coopératif au service du bien commun	Valoriser et renforcer notre modèle coopératif pour dynamiser le territoire	Risque important et durables de perte de notre raison d'être : fragilisation de notre modèle mutualiste et perte de soutien du tissu associatif.	2	2	1	3	2	30	* Clients sociétaires %	36%	36%	37%	39%
				Nombre d'associations soutenues sur le territoire par les programmes: Fondation CABP, CABPM&S, Initiaves Locales et J'aime mon Territoire	178	108	287	351						
		Subventions versées aux associations soutenues sur le territoire par les programmes: Fondation CABP, CABPM&S, Initiaves Locales, J'aime mon Territoire €	1 004 288	648 153	1 163 650	2 000 000								
		Renforcer notre politique inclusive à l'égard des clientèles fragiles et des populations défavorisées pour lutter contre le surendettement et les exclusions sociales.	Risques importants et urgents : d'image, financier et réglementaire et perte de légitimité du modèle mutualiste par le non-respect de ses valeurs.	3	3	2	3	1	24	* Taux d'équipement clientèle fragile %	50,7%	30,1%	31,1%	32%
										Nombre de bénéficiaires Passerelle	183	242	312	300
										Micro crédit passerelle (nombre)	49	59	90	100
	Connaître et protéger parfaitement nos clients	Mettre la conformité au cœur de notre responsabilité pour une parfaite connaissance clients par la formation, la prévention et la vigilance	Risques importants et durables : d'image, financier, réglementaire, commercial, juridique : connaissance client, protection des données personnelles, lutte contre la corruption, le blanchiment et la cybercriminalité.	3	3	3	3	1	27	Taux de formation aux Formations réglementaires %			98,00%	95%
  	Accompagner durablement les territoires et contribuer à leur développement économique	Soutenir la création d'entreprise et agir pour l'habitat	Risque modéré à venir : commercial/ perte de PNB et de baisse de vitalité du territoire	3	3	1	3	1	21	Créations d'entreprises accompagnées (marché des pro) %	15,3		19,6	
				J'A accompagnés %	78	75	76							
		* Nombre de projets immobiliers financés	14 785	17 479	21 471									
		Anticiper les conséquences du changement climatique pour accompagner nos clients dans leur transition énergétique et proposer des offres à valeur ajoutée sociétale et environnementale.	Risque important : de perte d'attractivité pouvant mettre en péril notre modèle d'affaires (risque crédit) : se mettre en conformité avec les directives réglementaires : appréhender les risques physiques et de transition climatique	3	3	1	2	2	28	Encours fonds ISR Amundi Valeurs durable PEA, Titres et Prod Assurance et Encours Amundi Gamme Solution Investissement Responsable (millions €)	51,1	75,5		
Encours des fonds Amundi Gamme "Engagée & Responsable" (millions €)		390,7	412,29											
* Montant des prêts Eco PTZ (millions €)	5	6	8,8											
* Montant des financements véhicules catégorie A, hybr et elec. (millions €) Offre verte		8	12											
* Part de marché financement méthanisation %			91%											
* Poids du risque climat (inondation) sur le portefeuille habitat %			9%											
* Poids des secteurs sensibles (source ACPRI) sur le portefeuille crédit CR hors habitat %			18%											
Exposition du portefeuille d'investissement // secteurs sensibles au risque de transition %			3,41%											
   	Etre un employeur Responsable	Promouvoir la diversité, l'équité et l'employabilité.	Risque important et durable de perte d'attractivité de la marque employeur « CA Brie Picardie », manque de compétences et de qualification, fuite des talents. Risque d'image et financier sur le non-respect de la réglementation	3	3	2	3	1	24	Nombre d'Alternants	124	81	173	200
										Recrutement Homme / Femme (nombre)			84 / 123	
										* Taux d'emploi des personnes handicapées %	2,9	4,37	4,38	
  	Agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone	Maîtriser et réduire notre empreinte carbone à un premier horizon 2025 pour contribuer à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050	Risque important à venir: défaut de prise en compte des enjeux de transition énergétique dans le fonctionnement de l'entreprise : Risque d'image pour l'entreprise par non-respect de ses valeurs mutualistes de responsabilité et de solidarité dans le domaine de l'environnement.	3	3	1	2	2	28	Déplacements pro, en millions de km	6,6	3,9	4,1	
										* consommation d'électricité en Mwh par ETP	4,4	5,28	3,6	
										* consommation de gaz en Mwh par ETP	2,8	1,7	2,7	
										consommation de fioul en Mwh par ETP	0	0,02	0,0119	
										* consommation réseau chaleur en Mwh par ETP	0,9	1,01	1	
										Bilan carbone CO2 / GES par ETP en TEQCO2P	9,34			A réaliser en 2022
										Poids carbone de notre portefeuille de crédits (M CO2) rapporté aux encours (Calcul méthode SAFE)	872	1018	1098	
										Tonnes de CO2 / Milliard d'Euros financés	124,96			A chiffrer en 2022

Définitions, précisions :

- IRC Indice de reconnaissance client correspond à la note des clients promoteurs (9 à 10) moins les clients détracteurs (0 à 6). Questionnaire client envoyé sur la période du 12 décembre 2020 au 15 janvier 2022.
- Le taux d'équipement de la clientèle fragile est le rapport entre le nombre de CAC budget protégé et compte préluce sur la cible clientèle fragile.
- Les suivis en nombre et en montant pour les véhicules électriques et hybrides sont regroupés avec les véhicules de catégorie A.
- En 2020, la crise sanitaire n'a pas permis de diffuser l'appel à projets Cartes Sociétaire.
- En 2020, pas de demande ADIE pour une ligne de crédit
- Le pourcentage de créations des entreprises accompagnées sur le marché des professionnels.
- Poids du risque climat (inondation) sur le portefeuille habitat, Poids des secteurs sensibles (source ACPR) sur le portefeuille crédit CR hors habitat et les Exposition du portefeuille d'investissement //secteurs sensibles au risque de transition : ces valeurs sont calculées sur le stock au 31 juillet 2021.
- Taux d'emploi des personnes handicapées % est calculé, nombre de collaborateurs ayant une RQTH au 31/12/2021 sur effectifs au 31/12/2021 (CDI + CDD hors stagiaires). Ne correspond pas au taux DOETH.
- Le bilan carbone couvre les scopes 1, 2 et 3. Le prochain Bilan Carbone sera réalisé en 2022.
- Green Asset Ratio
Le règlement européen Taxonomie 2020/852 du 18 juin 2020 instaure un cadre définissant les investissements « durables », c'est-à-dire ceux dans des activités économiques qui contribuent substantiellement à un objectif environnemental, tout en ne causant pas de préjudice significatif à l'un des autres objectifs environnementaux tels qu'énoncés dans ledit règlement et en respectant certaines garanties sociales minimales.

Aux fins de ce règlement, constituent des objectifs environnementaux :

- a) L'atténuation du changement climatique
- b) L'adaptation au changement climatique
- c) L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines
- d) La transition vers une économie circulaire

- e) La prévention et la réduction de la pollution
- f) La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

L'acte délégué sur l'article 8 du règlement Taxonomie, publié le 10 décembre 2021 au Journal Officiel, définit le contenu et les modalités de publication sur les investissements durables pour les entreprises assujetties.

L'acte délégué « Climat », publié le 9 décembre 2021 au Journal Officiel, précise les critères techniques d'analyse pour l'examen des activités durables eu égard aux deux premiers objectifs environnementaux.

Selon les dispositions de l'acte délégué sur l'article 8 du règlement Taxonomie, deux échéances de publications s'appliquent aux établissements bancaires :

Une première obligation de reporting sur la base des données au 31.12.2021 sur (i) la part des activités dites « éligibles » et « non éligibles », c'est-à-dire des activités listées dans l'acte délégué comme pouvant répondre à au moins un des deux objectifs environnementaux ou non et (ii) la part des actifs exclus.

Une seconde échéance, à partir de 2024 (sur la base des données au 31.12.2023), où le reporting sera complété par les informations sur la proportion des actifs « alignés » (publication du ratio d'actifs verts notamment). L'analyse d'alignement sera menée sur la base des informations publiées par les entreprises non-financières assujetties (publication de leur chiffre d'affaire et capex alignés à partir de 2023) et les entreprises financières (publication de leur ratio d'actifs verts à partir de 2024) ainsi que sur les critères techniques du règlement sur le périmètre de la clientèle de détail et des collectivités et pour les financements dédiés.

La réglementation SFRD (politique relative aux risques en matière de durabilité)

En réponse à la réglementation SFRD, le Groupe a défini une politique décrivant l'intégration des risques de durabilité (= matérialité financière) et des incidences négatives sur la durabilité (= matérialité environnementale) dans le conseil en investissement et en assurances.

L'intégration de la durabilité dans le conseil financier :

Au niveau de la conception de ces produits, elle passe par la généralisation de la prise en compte de l'approche ESG dans tous les processus d'investissement en complément de l'analyse financière classique, ou encore par une politique de vote et d'engagement actionnarial intégrant les aspects ESG et par la fourniture aux conseillers financiers et aux clients d'informations sur la nature ESG des produits.

Au niveau de la distribution de ces produits, elle touche aux processus, outils et compétences propres au métier de conseil financier.

En particulier, l'intégration de la durabilité implique de développer l'expertise ESG des conseillers financiers afin qu'ils puissent évaluer les préférences des clients en matière de durabilité, recommander les produits adaptés, mais aussi aider les clients dans leur compréhension des risques et opportunités liés à l'ESG dans la construction de leur portefeuille.

La principale société de gestion et la filiale d'Assurances du Groupe Crédit Agricole se sont engagées à généraliser l'approche ESG dans leurs activités.

Amundi, principale société de gestion du Groupe, a fait de l'investissement responsable, l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le Groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes d'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Amundi s'est engagée à disposer d'une notation ESG sur 100% des encours des fonds ouverts sous gestion active et à appliquer les critères ESG à l'ensemble des décisions de vote en 2021. Des informations plus détaillées, y compris la Politique d'Investissement Responsable et la méthodologie de notation d'Amundi, sont disponibles sur le site www.amundi.fr.

Crédit Agricole Assurances, filiale d'Assurances du Groupe, s'est, quant à elle, engagée à la généralisation des critères ESG sur les nouveaux investissements. Cela concerne les actifs en représentation des fonds euros, les fonds propres et les actifs en représentation des contrats en unités de compte. Des informations plus détaillées, y compris la politique ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances S.A., sont disponibles sur le site www.ca-assurances.com.

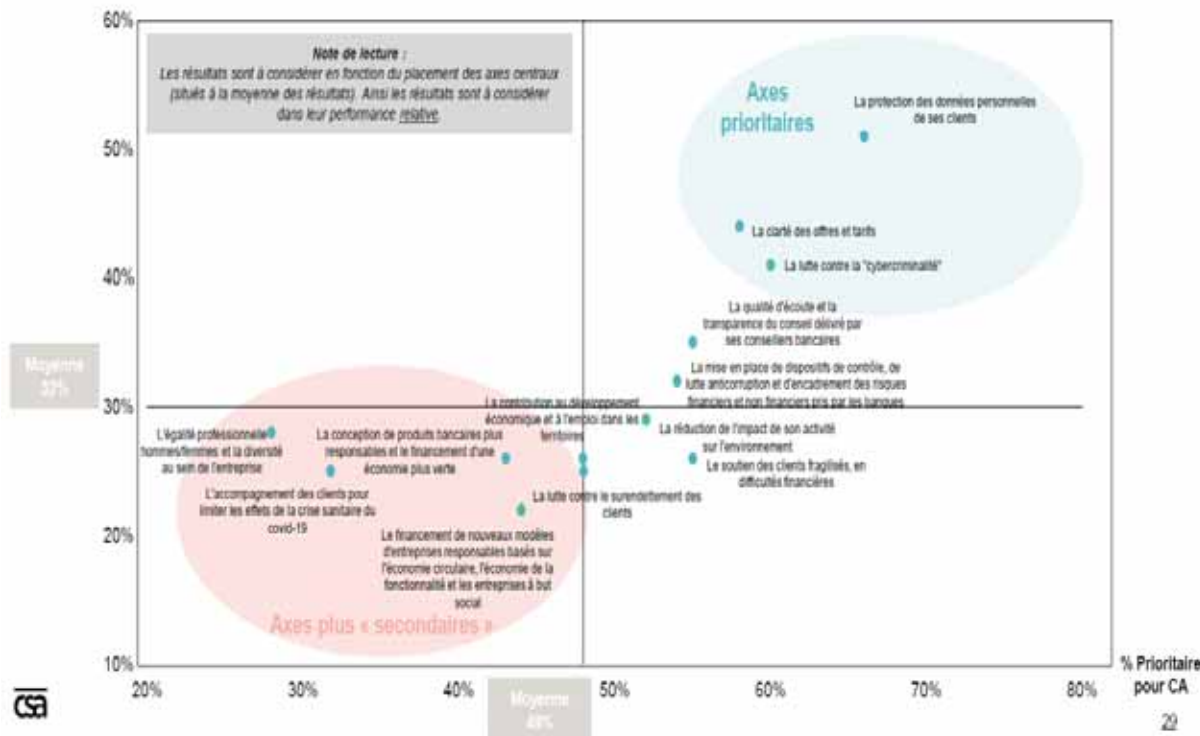
Le Crédit Agricole a initié une démarche d'intégration de la durabilité dans l'activité des conseillers financiers afin de contribuer à la réallocation de l'épargne vers des activités durables. Convaincu que la prise en compte des facteurs ESG a un impact positif sur la performance financière, le Groupe distribue des produits financiers présentant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou visant des objectifs de durabilité.

Les conseillers financiers disposent des informations requises pour proposer ces produits au client au travers de documentations et supports pédagogiques adaptés et de sensibilisations réalisées au moment du lancement de ces nouveaux produits. Le Crédit Agricole continuera de développer son approche concernant l'intégration de la durabilité dans l'activité de conseillers financiers au fil du temps, conformément aux évolutions réglementaires et en s'appuyant sur les innovations méthodologiques à venir. Enfin, le Groupe s'engage à intégrer dans son approche de financement ou d'investissement des critères ESG. Le Crédit Agricole renforce en profondeur son rôle d'influenceur du marché. Il souhaite engager un dialogue permanent avec ses entreprises partenaires pour les inciter à faire évoluer leur modèle dans cette double logique d'efficacité économique et d'efficacité sociétale. En intégrant des indicateurs extra-financiers aux côtés des indicateurs financiers, le Crédit Agricole complète son analyse de l'efficacité économique par celle de l'efficacité sociétale. Il s'agit du marqueur n°3 du Projet Sociétal : intégrer des critères de performance extra-financière dans l'analyse de nos financements aux entreprises et agriculteurs.

Exclusions justifiées :

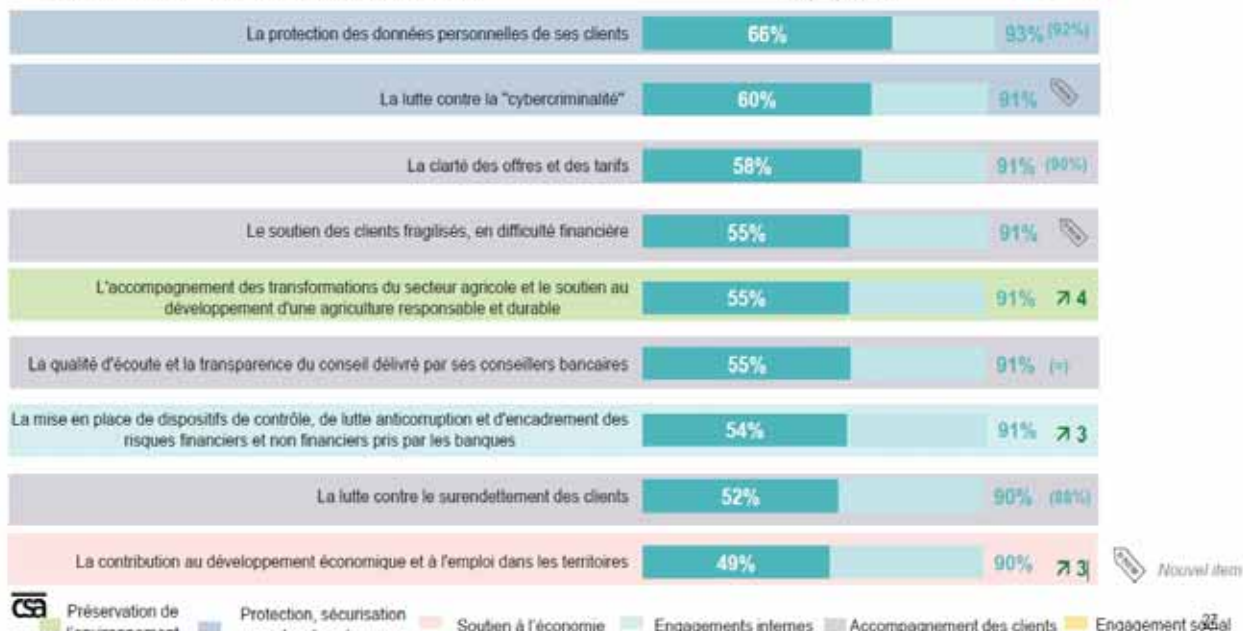
- Actions en faveur des droits de l'Homme : compte-tenu de son implantation en France, très réglementée sur ces thématiques, le CABP ne met pas en place d'actions spécifiques en faveur des droits de l'Homme.
- Lutte contre le gaspillage alimentaire : non pertinent par rapport à l'activité directe du Groupe, cette information concerne effectivement la politique et la démarche de notre fournisseur de restauration, pour lequel il s'agit d'un enjeu prioritaire.
- Lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable : non pertinent par rapport à l'activité directe du Groupe.

BAROMÈTRE RSE, DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE RAPPORT D'ÉTUDE GRAND PUBLIC. Juillet 2020



**ATTENTES À L'ÉGARD DU CRÉDIT AGRICOLE EN MATIÈRE DE RSE
LE CRÉDIT AGRICOLE EST ATTENDU AVANT TOUT SUR SES MISSIONS INTRINSÈQUES
(PROTECTION DES DONNÉES, SOUTIEN DES CLIENTS, OFFRES ET TARIFS...)**

Q19. Pour chacun des sujets suivants, veuillez indiquer s'il devrait constituer une action prioritaire, une action importante mais pas prioritaire ou une action secondaire pour le Crédit Agricole dans les prochaines années.
BASE CONNAÎT LE CRÉDIT AGRICOLE (n=173) | Rappel des résultats de 2018



Indicateurs complémentaires

Piliers du PACTE sociétal & Territorial	7 ENJEUX	RISQUES	INDICATEURS COMPLEMENTAIRES * indicateurs audités en assurance modérée par le cabinet MAZARS	2019	2020	2021	Variation	
Mettre notre modèle coopératif au service du bien commun	Valoriser et renforcer notre modèle coopératif pour dynamiser le territoire	Risques importants et durables de perte de notre raison d'être : fragilisation de notre modèle mutualiste et perte de soutien du tissu associatif.	* Nombre de Clients sociétaires	384224	400564	417320	4,18%	
			* Taux de féminisation des Présidents de CL %			20		
			* Taux de féminisation des Administrateurs de CL %		31	33	6,45%	
			Projets carte sociétaire (nbre de projets) "J'aime mon territoire"	18	pas d'action cause Covid	159		
				Appel à Projets carte sociétaire J'aime mon territoire (montant alloué €)	119 900	pas d'action cause Covid	236 750	
	Renforcer notre politique inclusive à l'égard des clientèles fragiles et des populations défavorisées pour lutter contre le surendettement et les exclusions sociales.	Risques importants et urgents : d'image, financier et réglementaire et perte de légitimité du modèle mutualiste par le non-respect de ses valeurs.		Nombre CAC budget protégé	5 515	7311	8805	20,43%
				Nombre CAC compte Prélude	289	220	198	-10,00%
Connaitre et protéger parfaitement nos clients	Mettre la conformité au cœur de notre responsabilité pour une parfaite connaissance clients par la formation, la prévention et la vigilance	Risques importants et durables : d'image, financier, réglementaire, commercial, juridique : connaissance client, protection des données personnelles, lutte contre la corruption, le blanchiment et la cybercriminalité,	Reconnaissance client indice IRC	47,3	49,5	54,1	9,29%	
			* Recommandation client (notation sur 10)	8,3	8,4	8,5	1,19%	
Anticiper les conséquences du changement climatique pour accompagner nos clients dans leur transition énergétique et proposer des offres à valeur ajoutée sociale et environnementale.		Risque important : de perte d'attractivité pouvant mettre en péril notre modèle d'affaires (risque crédit) ; se mettre en conformité avec les directives réglementaires : appréhender les risques physiques et de transition climatique	Nbre prêt "offre bio" Agri	11	41	47	14,63%	
				Ligne de crédit Adie	290 000	pas de demande de déblocage	300 000	
				Eco PTZ & Prêt PTZ en millions €	63	51	62,6	22,75%
				Financement des énergies renouvelables (méthanisation, photovoltaïque, éolien, hydrogène...) en millions d'€			285	
Etre un employeur Responsable	Promouvoir la diversité, l'équité et l'employabilité.	Risque important et durable de perte d'attractivité de la marque employeur « CA Brie Picardie », manque de compétences et de qualification, fuite des talents. Risque d'image et financier sur le non-respect de la réglementation		Répartition H/F en %	38 / 62	38 / 62	38 / 62	
				Embauches en CDI	230	154	207	34,42%
				Embauches Jeunes < 26 ans (CDI)			75	
				Taux de promotion %	8,2	6,7		
				Taux de formation des collaborateurs %	97	97	96,4	-0,62%
				IER taux de participation			82	
				Score IER indice d'engagement et de recommandation			74	
				Heures de formation	107 034	66 124	83 011	25,54%
	Heures de formation e learning	32 320	30 477	31 599	3,68%			
Agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone	Maîtriser et réduire notre empreinte carbone à un premier horizon 2025 pour contribuer à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050	Risque important à venir: défaut de prise en compte des enjeux de transition énergétique dans le fonctionnement de l'entreprise : Risque d'image pour l'entreprise par non-respect de ses valeurs mutualistes de responsabilité et de solidarité dans le domaine de l'environnement.		Volume de papier commandé en tonnes	296	226	232	2,65%
				Signature Electronique en Agence (SEA) en million	2	1,3	1,1	-15,38%
				* Taux moyen de SEA (pour opérations éligibles) %	86,40%	85,24%	52,80%	-38,06%
				* consommation d'électricité en Mwh	11 637	13973	9741	-30,29%
				* consommation de gaz en Mwh	7 525	4501	7177	59,45%
				* consommation de fioul en Mwh	0	41	31,93	-22,12%
				* consommation réseau chaleur en Mwh	2 439	2683	2700	0,63%
				consommation d'eau m3	22 392	23429	27025	15,35%
				consommation d'eau m3 par ETP	8,4	8,86	10,1	14,00%
	*production électricité Photovoltaïque Mwh	11,6	11,4	11,1	-2,63%			